



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JANVIER 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales

Approbation du compte rendu de la réunion du 7 décembre 2017.
Le Conseil Municipal, réuni le 18 janvier 2018 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

Révision des loyers :

- Fixe à 342.23 € le loyer mensuel du Cabinet d'Ostéopathie situé 12 rue d' Aval, à compter du 1^{er} février 2018.
- Décide de louer à M. Timothé ROUL, 49 ares de terres situées à Farinel à compter du 1^{er} février 2018.

Bâtiments communaux :

➤ Salle polyvalente :

- Retient la proposition du bureau VERITAS 44-Saint Herblain pour la mission SPS : 2923 € HT.
- Retient la proposition du Cabinet SOCOTEC 44- Saint Herblain pour la mission de contrôle technique : 5025 € HT.
- Retient la proposition du cabinet GINGER-CEBTP 44- Couéron pour l'étude de sol : 2290 € HT.
- Retient la proposition du bureau VERITAS 44- Saint-Herblain pour la mission de diagnostic amiante : 570 € HT.
- Sollicite l'octroi de subvention pour la réalisation des travaux : DETR, subvention région.

➤ Salle des sports :

- Retient la proposition du Cabinet ATAE 44- Saint Sébastien Sur Loire pour la mission SPS : 1040 € HT.

➤ Salle Saint-Jean :

- Sollicite l'octroi de subvention pour la réalisation des travaux au titre du FSIL, subvention région.

Modification simplifiée du PLU :

- Approuve la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Vente de terrain:

- Donne son accord définitif pour la vente de 634 m² de terrain situé au Pas Hervé à la société TERRENA. (11 820 €)

Personnel communal :

- Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation du titre du risque prévoyance que va engager le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 23 janvier 2018
Le Maire,
M. André LEMAITRE



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} MARS 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales

Approbation du compte rendu de la réunion du 18 janvier 2018.
Le Conseil Municipal, réuni le 1^{er} mars 2018 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

Révision des loyers :

- Fixe à 660.37 € le loyer mensuel des bureaux du SIAD situés au 35 rue de Bel Air à compter du 1^{er} mars 2018.
- Fixe à 715.02 € le loyer mensuel des bureaux du SITC situés 1 rue d' Aval, le Prieuré, à compter du 1^{er} avril 2018.
- Fixe à 1397.80 € le loyer mensuel du logement situé 16 rue du Pont Neuf à compter du 1^{er} juin 2018.

Affaires scolaires :

- Valide le coût moyen de fonctionnement d'un élève de l'école publique pour l'année 2017 soit 622.22 €.
- Fixe le montant de la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école privée à 622.22 € par élève conformément au contrat d'association.
- Valide le coût des fournitures scolaires d'un élève de l'école publique pour l'année 2017 soit 35 €.
- Fixe le montant de la subvention pour fournitures scolaires année 2018/2019 à 35 €.
- Fixe le montant de la participation des communes extérieures ayant des enfants scolarisés à l'école publique à 657.22 € (622.22 € + 35 €).
- Fixe à 13 € par élève et par an le montant de la subvention à verser pour les animations extra-scolaires.

Extension salle polyvalente - Maitrise d'oeuvre :

- Accepte la proposition de maîtrise d'œuvre du Cabinet MCM – Châteaubriant concernant l'extension de la salle polyvalente et s'élevant à la somme de 77 000 € HT.

Enquête publique – Parc éolien des Champs Ricous : (absente Mme CHIRADE)

- Emet un avis favorable sur la demande d'autorisation unique portant sur le projet de parc éolien des Champs Ricous. (moins 2 abstentions)

Fait à Moisson-la-Rivière, le 5 mars 2018
Le Maire,
M. André LEMAITRE



COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales

Approbation du compte rendu de la réunion du 1^{er} mars 2018.

Le Conseil Municipal, réuni le 29 mars 2018 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

Compte de Gestion – Année 2017 :

➤ Approuve l'ensemble des comptes de gestion dressés par le Receveur.

Compte Administratif – Année 2017 :

➤ Approuve le compte administratif du budget de la commune

<u>Section exploitation</u>	<u>Section investissement</u>
Dépenses : 1 186 081.08 €	Dépenses : 260 756.58 €
Recettes : 1 498 588.84 €	Recettes : 543 708.20 €
Excédent global : 595 459.38 €	

➤ Affecte le résultat de clôture de la section d'exploitation soit : 316 878.47 €

- 310 000.00 € art 1068 – Section d'investissement
- 6 878.47 € art 002 – Section de fonctionnement

➤ Approuve le compte administratif du budget d'assainissement

<u>Section exploitation</u>	<u>Section investissement</u>
Dépenses : 33 678.84 €	Dépenses : 32 944.12 €
Recettes : 61 209.68 €	Recettes : 76 709.67 €
Résultat global : 71 296.39 €	

➤ Affecte le résultat de clôture de la section d'exploitation soit 27 695.96 €

- 27 000.00 € art 1068 – Section d'investissement
- 695.96 € art 002 – Section de fonctionnement

➤ Approuve le compte administratif du budget Lotissement du Champ de Foire

<u>Section exploitation</u>	<u>Section investissement</u>
Dépenses : 97 344.84 €	Dépenses : 61 005.00 €
Recettes : 112 062.24 €	Recettes : 32 017.45 €
Résultat global : -14 270.15 €	

➤ Approuve le compte administratif du budget annexe « Bâtiment la Forge »

<u>Section exploitation</u>	<u>Section investissement</u>
Dépenses : 2 161.33 €	Dépenses : 6 500.00 €
Recettes : 11 918.24 €	Recettes : 11 000.00 €
Résultat global : 14 256.91 €	

- Affecte le résultat de clôture de la section d'exploitation soit 11 268.82 €
- 10 000.00 € art 1068 – Section d'investissement
- 1 268.82 € art 002 – Section de fonctionnement

Budget 2018 :

- Vote le budget 2018 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes de :
 - Section de fonctionnement : 1 499 411.00 €
 - Section d'investissement : 1 093 258.00 €

- Vote le budget 2018 du Service Assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes de :
 - Section de fonctionnement : 57 024,00 €
 - Section d'investissement : 265 275,00 €

- Vote le budget 2018 Lotissement « Le Champ de Foire » qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes de :
 - Section de fonctionnement : 84 310.76 €
 - Section d'investissement : 28 897.55 €

- Vote le budget annexe 2018 du « Bâtiment de la Forge », qui s'équilibre :
 - Section de fonctionnement : 11 769.00 €
 - Section d'investissement : 12 566.00 €

- Fixe les taux d'imposition pour l'année 2018:
 - Taxe d'habitation : 13.57 %
 - Taxe foncière propriété bâtie : 12.85 %
 - Taxe foncière propriété non bâtie : 44.38 %

Subvention année 2018 :

- Vote les subventions suivantes :

Société Courses Erbray- Moisdon	100.00 €	Judo Club la Meilleraye	90.00 €
Office Cantonal des Sports	600.00 €	Asst Sportive EDDMM	2 389.00 €
Asst Maintien à Domicile PA	120.00 €	Asst Sportive Moisdon Basket	1 442.00 €
Tradition et Environnement	400.00 €	Amis de la Forge	550.00 €
Instance de Gérontologie	200.00 €	Brême du Don	100.00 €
Amicale Laïque (USEP)	716.00 €	Amicale des Sapeurs-Pompiers	653.00 €
Asst Pêche Loisirs-Ecole Pêche	152.00 €	CCAS Moisdon	7 350.00 €
ADAPEI Châteaubriant	100.00 €		

Acquisition chapiteau :

- Décide l'acquisition d'un chapiteau auprès de la société LESAGE Structure pour un montant de 9 380 € HT.

Salles Saint Jean :

- Valide le projet d'aménagement et le plan de financement prévisionnel présenté.

Salle Polyvalente :

➤ Valide le projet d'extension et le plan de financement prévisionnel présenté (moins une abstention)

Salle des Sports – Local rangement :

➤ Entérine les décisions de la commission d'ouverture des plis et autorise le Maire à signer les marchés à passer avec :

- Entreprise DOUSSET : Gros œuvre : 16 857.24 €
- Entreprise DELAUNAY : Charpente : 1 253.46 €
- Entreprise DELAUNAY : Etanchéité : 7 090.45 €
- Entreprise MENUISERIES DU DON: Menuiseries extérieures : 8 449.63 €
- Entreprise DAVID : Electricité : 1 697.00 €

Indemnité gardiennage église :

➤ Décide de verser à la Paroisse Saint Joseph du Don l'indemnité de gardiennage à taux plein, soit 479.86 €.

Droit de Prémption Urbain :

➤ Décide d'exercer son droit de prémption urbain sur les parcelles cadastrées :

- Section AE n° 120, située 1 place de la Grée
- Section AE n°124, située rue des Perrières
afin de permettre la création de logements locatifs sociaux en partenariat avec l'association
« Une famille, Un toit ».

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 4 avril 2018
Le Maire,
M. André LEMAITRE



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 MAI 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales

Approbation du compte rendu de la réunion du 29 mars 2018.

Le Conseil Municipal, réuni le 3 mai 2018 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

Révision loyer:

➤ Fixe à 920.76 € le loyer mensuel du restaurant de la Forge à compter du 25 mai 2018.

Travaux salles St Jean :

➤ Entérine les décisions de la commission d'ouvertures des plis et autorise le Maire à signer les marchés à passer avec :

LOTS	ENTREPRISES PROPOSEES	OFFRES MONTANTS HT
LOT N° 1-VRD	HERVE 44670 JUIGNE DES MOUTIERS	59 985.70 €
LOT N° 2 -MENUISERIES EXTERIEURES INTERIEURES	MENUISERIES DU DON 44520 MOISDON LA RIVIERE	50 926.67 €
LOT N° 3 - CLOISONS PLAFONDS	VB STYL 44520 ISSE	20 834.60 €
LOT N° 4 - REVETEMENTS DE SOLS	LBS CARRELAGE 35390 ST SULPICE DES LANDES	7 214.50 €
LOT N° 5-PEINTURE	MBP LAMY 53200 CHATEAU GONTIER	5 100.00 €
LOT N° 6-PLOMBERIE SANITAIRES	DENIS 44520 ISSE	4 643.35 €
LOT N° 7 -ELECTRICITE CHAUFFAGE	DAVID 44110 ERBRAY	32 365.00 €

Travaux voirie 2018 :

➤ Autorise le Maire à signer le marché à passer avec l'Entreprise SAUVAGER – Châteaubriant pour la réalisation des travaux de Point à Temps Automatique pour la somme de 9 380 € HT.

➤ Autorise le Maire à signer le marché à passer avec l'Entreprise SAUVAGER – Châteaubriant pour la réalisation des travaux d'enduits d'usure pour la somme de 44 105.25 € HT.

➤ Autorise le Maire à signer le marché à passer avec l'Entreprise RICHARD – Ruffigné pour la réalisation des travaux de curage et dérasement des fossés pour la somme de 9 545.25 € HT

Communauté de Communes :

➤ Approuve le contrat à passer avec la SMA NETAGIS, la Communauté de Communes et la Commune pour la gestion du Système d'Information Géographique (SIG) et autorise le Maire à le signer.

Aménagement bourg – plateau sécurité :

➤ Décide la création de 3 plateaux surélevés : rue du Camp, rue du Pont Neuf et rue de Bel Air

➤ Accepte le devis présenté par l'Entreprise HERVÉ pour un montant de 24 396,00 € HT

➤ Accepte la proposition d'honoraires du cabinet 2LM pour un montant de 2 500 € HT

Fait à Moisson-la-Rivière, le 9 mai 2018
Le Maire,
M. André LEMAITRE



COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales

Approbation du compte rendu de la réunion du 3 mai 2018.

Le Conseil Municipal, réuni le 7 juin 2018 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

Restauration scolaire:

➤ Retient la proposition de la société RESTORIA 49-Saint Barthélémy d'Anjou, pour la fourniture de repas au restaurant scolaire.

➤ Fixe les tarifs applicables pour la rentrée 2018/2019 :

- Repas permanent : 3.65 € le repas soit la carte annuelle à 496.40 €
(soit 10 prélèvements mensuels de 49.64 €)
- Repas occasionnel : 4.05 €
- Panier-repas (en cas d'allergie) : 2.00 €

➤ Valide le règlement intérieur

Accueil périscolaire :

➤ Fixe les tarifs applicables pour l'année 2018/2019

Tranche	Prestation horaire	Prestation à la ½ heure
Tranche 1 QF inférieur à 400 €	0.88 €	0.44 €
Tranche 2 QF entre 400 € et 650 €	1.00 €	0.50 €
Tranche 3 QF entre 651 € et 950 €	1.12 €	0.56 €
Tranche 4 QF entre 951 € et 1250 €	1.20 €	0.60 €
Tranche 5 QF supérieur à 1251	1.32 €	0.66 €

➤ Et valide le règlement intérieur

Chapiteau :

➤ Fixe les tarifs d'utilisation du chapiteau à compter du 1^{er} juin 2018

➤ Et valide le règlement d'utilisation

Acquisition matériel de voirie :

➤ Décide l'acquisition d'une tondeuse autoportée de marque KUBOTA pour un prix de 3 575 € HT.

Convention Centre de Gestion :

➤ Décide d'adhérer à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et autorise le Maire à signer la convention.

Assainissement- modification de réseaux :

➤ Décide de modifier les réseaux assainissement entre la rue d'Aval et la rue des Perrières et retient le devis présenté par l'Entreprise CHAUVIRÉ 44-MAUMUSSON d'un montant de 37 490.00 €.

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 13 juin 2018
Le Maire,
M. André LEMAITRE



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUILLET 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales

Approbation du compte rendu de la réunion du 7 juin 2018.

Le Conseil Municipal, réuni le 5 juillet 2018 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

Locations communales:

- Fixe à 138.13 € le loyer mensuel du Cabinet de Sophrologie situé 12 rue d'Aval, à compter du 1^{er} octobre 2018.
- Fixe à 30 € le loyer mensuel de la salle située 16 rue du Pont Neuf et occupée par l'Association ARTIS de la Mée, à compter du 1^{er} septembre 2018.
- Fixe à 30 € le loyer mensuel de la salle située 16 rue du Pont Neuf et occupée par Mme Tiphaine GASNIER, à compter du 1^{er} septembre 2018.

Parc éolien du Crossais – enquête publique :

- Emet un avis favorable sur la demande d'autorisation unique portant sur le parc éolien du Crossais (moins 3 abstentions).

Rapport d'activité:

- Prend acte du rapport du délégataire du service assainissement (SAUR) concernant l'année 2017.
- Prend acte du rapport d'activité présenté par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Don -Année 2017.

Personnel communal :

- Modifie le tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2018.

Fait à Moisson-la-Rivière, le 9 juillet 2018
Le Maire,
M. André LEMAITRE



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales

Approbation du compte rendu de la réunion du 5 juillet 2018.

Le Conseil Municipal, réuni le 6 septembre 2018 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

Illuminations de fin d'année:

➤ Décide de renouveler les illuminations de fin d'année et retient la proposition de la société ADICO Illuminations 44- FAY DE BRETAGNE pour un montant de 4 774 € HT.

Communauté de Communes :

➤ Approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées relatif au transfert des charges liées à la compétence GEMAPI.

Aménagement salle Saint Jean:

➤ Accepte les propositions financières concernant les branchements électriques et téléphone salle Saint Jean : 5 752.29 €.

Vente débroussailleuse:

➤ Décide de vendre la débroussailleuse « Noremat-Tonica » et fixe le prix de vente à 9 500 €.

Droit de Prémption Urbain:

➤ Décide de déléguer au Maire, l'exercice du droit de prémption.

Décision modificative – Lotissement du Champ de Foire :

➤ Accepte la décision modificative concernant le réajustement de crédits inscrits au budget 2018.

Emploi agents contractuels :

➤ Autorise le Maire à recruter des agents contractuels en vue du remplacement d'agents momentanément absents, ou dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.

Fait à Moisson-la-Rivière, le 13 septembre 2018
Le Maire,
M. André LEMAITRE



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 OCTOBRE 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales

Approbation du compte rendu de la réunion du 6 septembre 2018.

Le Conseil Municipal, réuni le 11 octobre 2018 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

Communauté de Communes Châteaubriant-Derval:

- Emet un avis favorable sur le schéma de mutualisation 2018.2020
- Adopte les statuts modifiés
- Prend connaissance du rapport d'activités 2017

Tarifs assainissement 2019 :

- Maintient le montant de la prime d'abonnement à 26.00 € HT par an et le montant de la surtaxe à 0.78 € HT par m3 d'eau facturée à compter du 1^{er} janvier 2019.

Enquête publique:

- Donne un avis favorable sur le dossier présenté par la SCEA du Moulin de Sion à SOUDAN.
- Donne un avis favorable sur le dossier présenté par la Société MEAC à ERBRAY.

Décision modificative – Budget Commune:

- Accepte la décision modificative concernant le réajustement de crédits inscrits au budget 2018.

Rapport d'activités:

- Prend connaissance des rapports d'activités 2017 présentés par le Sydela et Atlantic' eau.

Fait à Moisson-la-Rivière, le 16 octobre 2018
Le Maire,
M. André LEMAITRE



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales

Approbation du compte rendu de la réunion du 11 octobre 2018.
Le Conseil Municipal, réuni le 15 novembre 2018 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

Révision tarifs communaux:

➤ Fixe les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2019, comme suit.

- Immeuble
- 8 rue d'Entre-les-Murs ⇨ 339.00 €
 - 35 rue de Bel Air - PMI ⇨ 337.92 € (au 15/01/2019)

Salle Saint-Louis :

	du 16/04 au 14/10		du 15/10 au 15/04		Caution
Rassemblement obsèques	44 €		55 €		132 €
location hall	120 €		127 €		132 €
	<i>1^{ère} séance</i>	<i>suivantes</i>	<i>1^{ère} séance</i>	<i>suivantes</i>	
location salle + hall + sono scène	385 €	194 €	431 €	215 €	377 €
location salle + hall + sono scène + régie	431 €	215 €	483 €	239 €	629 €
Répétitions	66 €		92 €		132 €
Frais de nettoyage	132 €				
Associations Moisdonnaises	1 ^{ère} séance gratuite		Séance suivante : 73 € par séance		

Salle Polyvalente :

	du 16/04 au 14/10	du 15/10 au 15/04	<u>Caution</u>
Vins d'honneur	86 €	104 €	132 €
Rassemblement obsèques	44 €	55 €	132 €
Repas :			
Petite Salle	86 €	104 €	132 €
Les 2 salles	160 €	175 €	132 €
Frais de nettoyage	132 €		
Verre cassé	1 € l'unité		

Halle du Fourneau :

	Particuliers et traiteurs	Associations moisdonnaises si manifestation payante	Cauton	Chauffage *
Utilisation de la salle				Sur relevé consommation réelle 0.28 €/Kwh
1 jour	266 €	132 €	132 €	
Jour supplémentaire consécutif	132 €		132 €	
Mariage	398 €		132 €	
Vin d'honneur	184 €		132 €	
Verre cassé	1 € l'unité			

*Chauffage : Association Moisdonnaise = 50% du coût.

Salle Saint Jean :

Grande Salle (côté sud)	
Vin d'honneur	50 €
Réunion 1 ^{er} jour	120 €
Réunion 2 ^{ème} jour consécutif	60 €
Cauton	100 €
Frais de nettoyage	100 €
Petite salle (côté nord)	
Mise à disposition des associations, uniquement, et à titre gratuit	

Tarifs cimetière :

TERRAIN de 2 m² :

- ↪ concession pour 15 ans : 115 €
- ↪ concession pour 30 ans : 219 €

COLUMBARIUM :

- ↪ concession pour 15 ans : 491 €
- ↪ concession pour 30 ans : 862 €

CAVURNES :

- ↪ concession pour 15 ans : 62 €
- ↪ concession pour 30 ans : 97 €

Droit de place :

- 10 € par jour et par véhicule, pour les ventes effectuées régulièrement (au moins une fois par semaine) sans électricité
- 15 € par jour et par véhicule, pour les ventes effectuées régulièrement (au moins une fois par semaine) avec électricité
- 37 € par jour et par véhicule, pour les ventes effectuées occasionnellement.

Travaux salle Saint Jean:

- Accepte les devis présentés pour travaux supplémentaires :
 - Charpente – Entreprise Charpente et Construction Bois 44- ISSÉ : 4 368.08 € HT
 - Toiture – Entreprise EVEN 44- Châteaubriant : 11 734.26 € HT
- Accepte l'avenant au lot menuiseries présenté par les Menuiseries du Don s'élevant à 4 295.19 € HT
- Accepte les marchés complémentaires lot carrelage présentés par LBS Carrelages
 - Marché complémentaire n°1 : 3 349.50 € HT
 - Marché complémentaire n°2 : 2 660.00 € HT
- Accepte la décision modificative présentée pour financer ces travaux.

SIAEP – Modification des statuts :

- Accepte la modification des statuts du fait de l'adhésion de la ville de Châteaubriant, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Communauté de Communes:

- S'oppose au transfert des compétences Eau et Assainissement à la Communauté de Communes Châteaubriant- Derval au 01/01/2020.
- Maintient l'exercice de la compétence assainissement non collectif par la Communauté de Communes Châteaubriant- Derval parmi ses compétences facultatives.

Loire- Atlantique développement:

- Décide de ne pas adhérer à l'ouverture du capital de LAP –SPL.

Vente excédent de chemin:

- Donne un accord de principe à la vente d'un excédent de chemin au lieudit « La Cottellerais » et fixe le prix à 6 € le m².

Lotissement Champroche:

- Fixe à 25 € le prix du m² de terrain à racheter par certains riverains pour alignement de leur parcelle.

Contrat prévoyance:

- Fixe le montant de la participation communale à 15 € net par agent.

Recensement de la population:

- Fixe la rémunération des 4 agents recenseurs comme suit :
 - 1.80 € par habitant
 - 1.20 € par logement
 - 180 € indemnité forfaitaire de déplacement
 - 50 € indemnité forfaitaire par demi-journée de formation

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 24 novembre 2018
Le Maire,
M. André LEMAITRE



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DECEMBRE 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales

Approbation du compte rendu de la réunion du 15 novembre 2018.
Le Conseil Municipal, réuni le 13 décembre 2018 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

Location Bureau de Poste:

➤ Autorise le bail à signer le renouvellement du bail à compter du 1^{er} janvier 2019 pour un loyer annuel de 12 845.41 €.

Travaux salle Saint Louis:

- Accepte les avenants présentés par:
- Entreprise HERVÉ, lot VRD : - 1 133.40 € HT
 - Entreprise LBS Carrelage, lot carrelage : + 514.50 € HT
 - Entreprise DENIS, lot plomberie : + 1823.30 € HT
 - Entreprise DAVID, lot électricité : + 1570.70 € HT

Salle polyvalente :

➤ Accepte le devis présenté par la Société Ginger CEBTP concernant une étude de sol complémentaire et s'élevant à 900 € HT.

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 20 décembre 2018
Le Maire,
M. André LEMAITRE